

Groupe de travail mouvement du jeudi 3 mai

Plusieurs points été abordés :

1- Règles de priorité :

Elles concernent les collègues victimes de carte scolaire, ceux ayant fait des intérim de direction et les collègues de l'ASH n'ayant pas la spécialisation du poste.

Nous nous sommes efforcés d'obtenir l'application des règles établies dans la note de service.

2 - Cas particuliers :

Nous avons examiné des demandes particulières liées notamment aux situations sociales et médicales.

3 - Temps partiels :

Nous avons demandé à nouveau ce qu'il en était de la quotité de 80 %.

La DASEN nous a indiqué que les collègues ayant demandé un temps partiel sur autorisation seraient reçus individuellement par l'administration pour leur notifier les raisons du refus.

Lors de cet entretien les collègues devront préciser s'ils souhaitent demander un temps partiel à 75 %.

Pour les collègues demandant un temps partiel de droit et qui ont demandé la quotité 80% (une trentaine), ils seront contactés par l'administration qui leur proposera une autre quotité.

Les 50% annualisés seront examinés à l'issu du mouvement et accordés en fonction des possibilités.

4- Ineat Exeat

La Dordogne est déficitaire, la DASEN espère pouvoir faire rentrer plus de collègues qu'il n'en sortira. Mais le cadrage rectoral n'est pas encore connu et le recteur se soucie essentiellement de son enveloppe académique... Cet arbitrage devrait être connu dans les prochains jours.

5- La suite des opérations :

- 7 mai communication individuelle du projet d'affectation sur Iprof. Ce même jour, mais plus tard dans la journée, les représentants des personnels seront destinataires de l'ensemble du projet. Nous publierons à partir de ce document un mouvement géographique anonyme qui vous permettra de vérifier votre affectation en comparant les barèmes.
- 14 mai CAPD à 14h. Nous serons en mesure dès la fin de cette réunion de répondre à vos questions par téléphone et vous trouverez sur le site, dès que possible, tous les détails du mouvement à la condition d'être muni de votre code SNU.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus de précisions.

Vanda Bonnamy, Jérémie Ernault, Vincent Perducat
Délégués du personnels du SNUipp/FSU